



## 1. INTRODUCTION AU DÉBAT

En 2006 et 2007, les cantons de Lucerne, Schaffhouse, Thurgovie, Zoug et Zurich ont pris, lors de consultations populaires, des décisions importantes au niveau de l'enseignement des langues étrangères : à ces occasions, la population s'est exprimée en faveur de l'enseignement, à l'école primaire, de deux langues étrangères (anglais et français), et contre le fait de n'en introduire qu'une (l'anglais). Ce fut entre autre un signal fort en faveur de l'harmonisation de l'enseignement des langues en Suisse, ainsi qu'en faveur de la cohésion nationale et du respect pour la langue et la culture des autres régions linguistiques.

Depuis 2011, des signaux en provenance de certains cantons alémaniques vont – en se basant sur différentes motivations – dans la direction opposée et ont déjà été définis comme des « attaques » portées aux langues nationales. Voici un bref aperçu chronologique : en janvier 2011, le gouvernement St. Gallois veut supprimer l'italien comme branche à option mais le parlement cantonal vote contre cette décision, par solidarité avec la Suisse italienne ; en novembre 2011, le gouvernement du Canton d'Obwald décide de supprimer définitivement l'italien comme branche à option ; en janvier 2012, un postulat est déposé dans le Canton de Zurich, demandant que les élèves en difficulté scolaire soient dispensés de l'enseignement du français ; en juin 2012, les conférences des maîtres du niveau intermédiaire des cantons d'Appenzell RI, Glaris, Schwyz, St. Gall, Thurgovie et Zurich proposent de reporter l'enseignement du français du niveau primaire au niveau secondaire.

Ces événements suscitent des questionnements à plusieurs niveaux, qui sont intensément débattus dans toute la Suisse, non seulement dans les cercles de spécialistes mais également au niveau d'un plus vaste public. Les questions que le Forum Helveticum aborde dans son dossier (cf. sondage sous le point 2) se basent sur les aspects suivants :

**a. Accords, dispositions** (cf. aussi point 5). Plusieurs accords ou dispositions concernent l'enseignement des langues étrangères en Suisse. La stratégie de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) concernant l'enseignement des langues à l'école obligatoire date de 2004 : elle prévoit l'apprentissage des deux premières langues étrangères en 3<sup>e</sup> et en 5<sup>e</sup> année (en 5<sup>e</sup> et en 7<sup>e</sup> année, si on part des deux années obligatoires de jardin d'enfants) ; le texte est contraignant pour tous les cantons ayant adhéré au concordat Harnos et reste à l'état de recommandation pour tous les autres. <> Le Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) date de 1995 : il prévoit que deux langues nationales – en Suisse alémanique de fait le français et l'italien – soient proposées comme branches fondamentales (art. 9.7) ; étant donné que ce n'est pas le cas dans plusieurs cantons, le Conseil fédéral a ordonné une enquête, dont les résultats sont attendus pour début 2013 <> Le « Lehrplan 21 » – un projet actuel centré sur l'élaboration d'un plan scolaire pour l'école obligatoire dans les cantons alémaniques – se base, en ce qui concerne les langues étrangères, sur le concordat Harnos ; il pourra être adopté librement par les cantons en 2014. Son équivalent en Suisse romande est le « Plan d'études romand ».

Sur la base des accords existants, il semble à première vue difficile de revenir sur le système 3/5 de l'apprentissage des langues étrangères au primaire, partiellement déjà appliqué dans les différentes régions linguistiques. Cela ne doit pas pour autant minimiser les aspects problématiques liés aux événements décrits plus haut : un corps enseignant inquiet pour différentes raisons, une position manifestement affaiblie des langues nationales dans une partie de la Suisse alémanique et – dans le cas de l'italien – peut-être des situations ne respectant pas la loi.

**b. Questions didactiques et pédagogiques, solutions différenciées.** Les problèmes inhérents à l'enseignement des langues étrangères doivent être abordés et résolus de manière sérieuse. Ils sont en partie spécifiques à une branche, comme par ex. dans le cas des critiques concernant le matériel pédagogique pour l'enseignement précoce du français ; ou alors il font partie d'une problématique plus vaste, comme dans les débats visant à éviter le surmenage des élèves et des enseignants ou à dispenser des élèves de l'enseignement des langues (élèves en difficulté scolaire). De toute manière, ces aspects problématiques sont à analyser de manière spécifique et différenciée et à résoudre si possible de manière coordonnée. Des affirmations et des solutions affaiblissant en bloc la position des langues nationales dans le cadre de l'enseignement des langues étrangères ne font guère avancer le débat. Le dossier tient compte de trois manières des différentes motivations se trouvant à la base des interventions en Suisse alémanique : propos des personnes interviewées (point 2), textes des interventions (point 5) et données contenues dans les revues de presse (point 6).

**c. Politique des langues, cohésion nationale.** Dans les interventions et propositions qui, en 2011 et 2012, ont été faites en Suisse alémanique au détriment des langues nationales, les questions liées à la politique des langues ont été traitées de manière plutôt marginale. Ceci n'est pas anodin, étant donné qu'il s'agit de langues officielles, parlées dans notre pays. Les signaux envoyés aux régions de la Suisse latine ne peuvent être que négatifs, comme le confirment les nombreuses réactions du monde politique et des médias (cf. revues de presse sous le point 6). Une dégradation de la situation pourrait représenter un vrai problème pour la cohésion nationale et constituer un pas en arrière pour l'ensemble de la politique des langues de notre pays.

**d. Concentration sur la Suisse alémanique, enseignement des langues au niveau national.** Le dossier se concentre avant tout sur la situation en Suisse alémanique, en raison des événements évoqués. Il va de soi que les questions sont à aborder dans un contexte national.

**Buts du dossier.** Le dossier du Forum Helveticum poursuit deux buts principaux : 1. Proposer un bref état des lieux et une vue d'ensemble aussi claire que possible de la situation passablement complexe esquissée plus haut ; 2. Attirer l'attention sur deux aspects partiellement oubliés dans les débats : le fait que le plurilinguisme de la Suisse ne constitue pas (seulement) un obstacle mais une chance à saisir et le fait que l'enseignement des langues étrangères sert (aussi) à la promotion de la cohésion nationale et de notre « suissitude ».